

TARIF POUR LES MILITAIRES ENTRE EUX DE 1809 A 1870
Sauf correspondance officielle

DATES	LETTRES D'UN POINT DE L'ARMEE POUR UN AUTRE Règlement du 31 août 1809 Lettre affranchie ou non affranchie	
de 1809 à 1823	2 décimes pour moins de 6 grammes (lettre simple) Au-dessus de 6 grammes : progression en fonction du poids selon le tarif en cours	
DATES	LETTRES D'UN BUREAU MILITAIRE POUR LA MEME ARMEE Règlement du 1er mars 1823 Instruction générale de 1832 Lettre affranchie ou non affranchie	
de 1823 à avril 1854	2 décimes par lettre simple 3 décimes de 7 grammes (7,5g. à partie de 1828) à moins de 15 grammes 4 décimes de 15 grammes à moins de 30 grammes	
DATES	Règlement d'avril 1854	
	ENTRE DEUX BUREAUX MILITAIRES DE LA MEME ARMEE Lettre affranchie ou non affranchie	D'UN BUREAU MILITAIRE POUR LES TROUPES DESSERVIES PAR CE BUREAU Lettre affranchie ou non affranchie
D'avril 1854 à juin 1856	20 centimes jusqu'à 7,5g inclus 40 centimes de plus de 7,5g à 15g inclus	10 centimes pour moins de 15g 20 centimes de 15 g à moins de 30g
A partir de juillet 1856 <i>I.G. de 1856, art. 216</i>	20 c jusqu'à 7,5g inclus 40c jusqu'à 15g inclus	Tarif de la lettre de la ville pour la ville (<i>27 frimaire an VIII</i>)
A partir du 1er janvier 1862	20 c jusqu'à 10g inclus 40 c jusqu'à 20g inclus	10 c pour moins de 15 g 20 c de 15 g à moins de 30g
A partir du 1er janvier 1863	20 c jusqu'à 10g inclus 40 c jusqu'à 20g inclus	Tarif de la même circonscription 10 c jusqu'à 10g inclus 20 c jusqu'à 20g inclus.